

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>7<sup>ème</sup></b>
Nom de site	AJACCIO	Numéro	7510058347
Adresse du site	<b>28, rue Saint Dominique</b>	Hauteur	R+8 (28.45m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Maison de la Chimie</b>	Destination	Bureaux, salles de conférence
Type d'installation	<b>Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ; Orange présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>26/12/2023</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>26/12/2023</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>26/02/2024</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 0°, 150° et 250°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 2 et 9m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100):</b> 0° <2V/m - 150° <2V/m - 250° <2V/m <b>5G (3500):</b> 0° <2V/m - 150° <2V/m - 250° <2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	27.85m		

#### Incidence visuelle

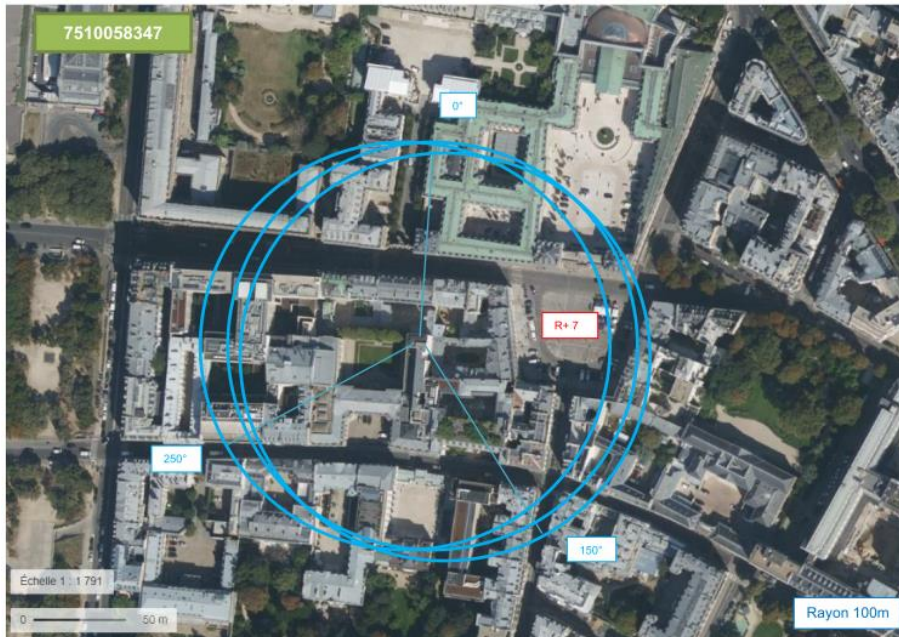
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et à faisceaux orientables pour la 3G/4G/5G.
Zone technique	La zone technique sera créée au niveau de la terrasse

**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 0°	Azimut 150°	Azimut 250°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
<b>Hauteur</b>	23.5 m	22.5 m	22.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

v. Azimut 250°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 0°	Azimut 150°	Azimut 250°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
<b>Hauteur</b>	23.5 m	23.5 m	23.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

vi. Azimut 250°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux

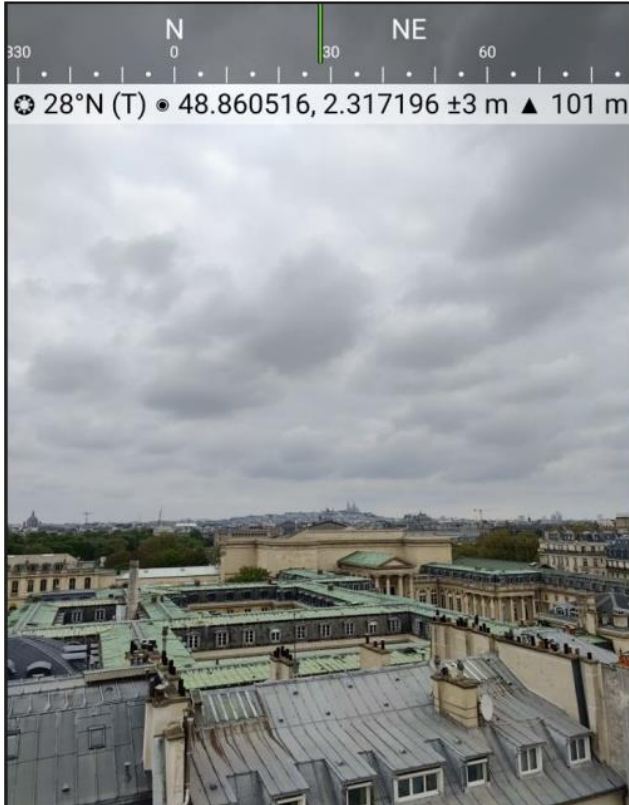


Après travaux



**Vue des Azimuts**

Secteur 0 Azimut 0° :



Secteur 1 Azimut 150° :



Secteur 2 Azimut 250° :

